

Postulat : Taxe sur les locaux commerciaux vacants

Certains propriétaires ayant des locaux commerciaux à Lausanne préfèrent laisser ces surfaces vides plutôt que de baisser le loyer. Cette problématique est particulièrement vive au centre-ville, où différents locaux – pourtant idéalement situés – ne trouvent pas de repreneurs, alors qu’une baisse du loyer à un niveau acceptable en lien avec le prix du marché permettrait probablement de trouver plus rapidement un nouveau locataire.

Ce manque de flexibilité des propriétaires et des régies se perçoit notamment sur une des places les plus emblématiques de Lausanne, la place St-François. Deux lieux qui étaient anciennement dévolus à la restauration sont actuellement vides depuis des mois : le café brasserie « le Saint-François » fermé en mars 2017, et le Manora qui a quitté Lausanne fin 2011, et qui a été repris temporairement par Conforama de 2013 à 2016.

En s’inspirant sur ce qui se fait déjà à l’étranger, nous proposons l’introduction d’une taxe avec un taux progressif sur ces locaux vides. Cette taxe perçue auprès des propriétaires inciterait ceux-ci à baisser plus rapidement les loyers et devrait faciliter ainsi le renouvellement d’un bail. Ces locaux vides sont mauvais pour le commerce lausannois. Cela donne l’impression – aux personnes de passages et aux habitant-e-s – que la ville est moribonde, que les affaires ne sont pas bonnes et cela ne participe pas à créer une ambiance vivante au centre-ville.

Il est proposé à la Municipalité d’étudier l’opportunité d’une telle taxe, et d’examiner quelles bases légales existent ou devraient être modifiées. La définition des zones soumises – centre-ville uniquement, toute la ville, ou des quartiers répondant à certains critères – devra également faire l’objet d’une réflexion.

Pour le parti socialiste, Lausanne le 13 février 2018
Denis Corboz

